



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Flamanville-Une-vanne-laissee-ouverte-en-zone-nucleaire>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Flamanville : Une vanne laissée ouverte en zone nucléaire**

**27 avril 2018**

## **France : Flamanville : Une vanne laissée ouverte en zone nucléaire**

**On en sait très peu, car EDF dans son communiqué ne dit vraiment pas grand chose. Une erreur commise le 17 avril 2018 sur le réacteur 1 vient d'être déclarée : une vanne a été ouverte en zone nucléaire. Cette erreur, détectée tardivement, révèle une fois de plus que les équipes d'EDF qui s'occupent des centrales nucléaires ne connaissent pas les règles de fonctionnement les plus basiques. Car si les zones nucléaires doivent rester isolées, ce n'est pas pour rien. Si les règles interdisent l'ouverture de cette vanne, il y a forcément une bonne raison en terme de sûreté et de radioprotection. Quelle vanne précisément ? Combien de temps est-elle restée ouverte sans que personne ne s'en rende compte ? Quelles conséquences pour les travailleurs ? L'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire sur l'incident nous en apprend un peu plus.**

Rappelons que le réacteur 1 de Flamanville a beaucoup de mal à se relever de l'[explosion en salle des machines](#) qui avait causé énormément de dégâts en février 2017 et engendré plusieurs mois d'arrêt. Repartant cahin-caha, il s'est [arrêté automatiquement le 15 mars 2018](#) et depuis les problèmes se succèdent. Le 2 avril, [trois travailleurs ont été contaminés](#) alors qu'ils découpaient un tuyau en zone nucléaire. Le 6 avril, alors que le réacteur était en pleine montée de puissance, [nouvel arrêt automatique](#). Depuis le 7 avril, le réacteur est officiellement à l'arrêt pour sa 3ème visite décennale, long et coûteux programme de vérifications et de travaux qui devrait durer jusqu'à la mi septembre. Il était temps pourrait-on dire. Sauf qu'il y a déjà eu 5 mois d'arrêt l'année passée. Mais si les opérations de vérifications et de réparations sont faites en méconnaissant les règles les plus élémentaires et qu'elles ne sont pas supervisées correctement, on peut s'attendre à d'autres incidents prochainement.

### **Ce que dit EDF :**

Le 27/04/18

**Déclaration d'un événement significatif sûreté de niveau 1 pour non-respect des règles générales d'exploitation**

Le 17 avril 2018, lors de l'arrêt pour maintenance programmé de l'unité de production n°1 de la centrale de Flamanville, **une vanne située dans la partie nucléaire des installations a été ouverte ce qui n'est pas autorisé par les règles générales d'exploitation.**

Cet événement n'a eu **aucune conséquence**, ni sur l'environnement, ni sur la sûreté des installations.

Cependant, en raison de sa **détection tardive**, il a été déclaré le 25 avril 2018 à l'Autorité de sûreté nucléaire, au **niveau 1** sur l'échelle INES qui en compte 7.

L'unité de production n°1 est actuellement en arrêt programmé pour visite décennale. L'unité de production n°2 est en fonctionnement et à la disposition du réseau électrique.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-surete-de-niveau-1-pour-non-respect-des-regles-generales-d-exploitation>

---

## Ce que dit l'ASN :

Le 03/05/2018

### **Détection tardive d'un défaut de configuration d'une vanne du système de refroidissement intermédiaire sur le réacteur 1**

Le 25 avril 2018, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif relatif à un non-respect d'une prescription des règles générales d'exploitation (RGE) qui impose, pour certaines traversées de l'enceinte du réacteur, que deux vannes soient disponibles à la fermeture ou qu'une vanne soit fermée.

Le 16 avril 2018, le réacteur 1 est à l'arrêt dans le cadre de sa visite décennale. **Lors d'une intervention sur une vanne du système de refroidissement intermédiaire (RRI) [1], une vanne mettant en communication le circuit RRI et l'atmosphère du bâtiment réacteur est ouverte.** La prescription relative aux traversées enceinte n'est alors plus respectée.

**Le 19 avril 2018**, la configuration de la vanne du système RRI est à nouveau analysée et **le non-respect de la prescription est mis en évidence** et validé par le chef d'exploitation, qui demande la fermeture de deux vannes du système RRI afin de respecter la prescription des RGE.

Cet écart n'a pas eu de conséquence sur le personnel ni sur l'environnement. Toutefois, **en raison du caractère tardif de sa détection**, cet événement est classé au **niveau 1** de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Detecti-on-tardive-d-un-defaut-de-configuration-d-une-vanne-du-systeme-RRI-sur-le-reacteur-1>

---

## Notes

[1] Le circuit de refroidissement intermédiaire (RRI) permet de refroidir, en fonctionnement normal comme en situation accidentelle, l'ensemble des matériels et fluides des systèmes auxiliaires et de sauvegarde du réacteur. En particulier, le RRI refroidit les différentes parties mécaniques de pompes qui assurent la circulation de l'eau de refroidissement dans le circuit primaire, notamment par une circulation l'eau dans un serpentin traversant ces pompes. Le circuit RRI est situé en

grande partie à l'extérieur de l'enceinte de confinement ; le serpentin des pompes primaires se trouve à l'intérieur. En cas de dégradation du serpentin, l'eau du circuit primaire pourrait y pénétrer sous forte pression. <https://www.asn.fr/Lexique/R/RR1>